



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

automobiles

Question écrite n° 57297

Texte de la question

M. Philippe Plisson appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique sur les opportunités de l'industrie automobile à s'inscrire dans l'économie circulaire. Les véhicules utilisent en moyenne 1,3 tonne de matériaux, rendant l'industrie automobile très dépendante des ressources naturelles. Face à la raréfaction des ressources, la substitution et la réduction de l'usage des matériaux ne suffiront pas. Les constructeurs devront également utiliser des matériaux recyclés. Actuellement, la réglementation européenne impose que 80 % en poids des matériaux d'un véhicule en fin de vie soit recyclé. Ce chiffre s'élèvera à 85 % en 2015. Mais la fabrication des véhicules neufs n'en utilise qu'une quantité faible (moins de 25 %). Afin de parvenir à augmenter l'utilisation de matériaux recyclés, il faudra améliorer la qualité de ces matériaux, sécuriser leur approvisionnement et mieux recycler les déchets de production. Alors que, chaque année, des millions de véhicules partent à la casse en France, détruisant allégrement des composants et pièces détachées encore en état de fonctionnement, il aimerait connaître les dispositions qui seront prises par le Gouvernement pour augmenter le taux de matières recyclées dans les véhicules.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Plisson](#)

Circonscription : Gironde (11^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57297

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Économie, redressement productif et numérique

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 juin 2014](#), page 4814

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)